

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 MAI 2011**

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 6 mai 2011 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL

Absentes excusées : Mme Murielle BERTHELOT, procuration donnée à M. Fabrice THIERS, Madame Martine VERDAUX

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2011
- Décision modificative n°1 budget M14
- Devenir de l'intercommunalité
- Délibération demande de subvention Conseil général (CAP TERRITOIRES)- Mur de Boyon
- Délibération aide au déneigement campagne 2010-2011 – Conseil Général
- Délibération déclaration d'utilité publique – source de la Pranlette
- Délibération création régie de recettes / nomination d'un régisseur de recettes
- Création d'un poste d'adjoint administratif (secrétaire de mairie)
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

Secrétaires de séance : Madame Marie-Anne VIALATTE

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2011**

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**2- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET M14**

Il s'agit d'une délibération technique qui est réalisée à la demande du Trésorier général. Elle concerne le remboursement par l'assurance du véhicule accidenté. Ce montant doit être inscrit sur un autre chapitre que celui initialement retenu afin de tenir compte de l'amortissement de l'ancien véhicule qui n'était pas encore terminé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**3- DEVENIR DE L'INTERCOMMUNALITE**

Le maire rappelle les grandes lignes de la réforme en cours impliquant une nouvelle carte des intercommunalités, organisée sous l'autorité administrative du Préfet de département, selon les modalités et le calendrier suivant :

- 21 avril 2011 : Présentation du projet réalisé par le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.)
- 31 juillet 2011 au plus tard : Avis des conseils municipaux sur la nouvelle carte
- 30 novembre 2011 au plus tard : Avis de la C.D.C.I.
- 31 décembre 2011 au plus tard : Arrêt définitif du schéma intercommunal par le Préfet

La Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres est considérablement impactée par cette réforme. Le projet prévoit d'englober 6 des ses communes (dont Pranles) dans un périmètre de 28 communes appelées « Communauté d'agglomération de Centre Ardèche », regroupant un bassin de population de 36 000 habitants, Privas en étant la commune chef-lieu. Les autres communes d'Eyrieux aux Serres rejoindraient la Communauté de communes du Cheylard. (Saint-Etienne-de-Serres/Saint-Sauveur-de-Montagut/Beauvène/Chalencon)

Les deux bassins d'activités que sont Privas et la vallée de l'Eyrieux demeurant dans le même périmètre intercommunal, le maire souligne la cohérence de cette proposition pour la commune de Pranles. Toutefois, et après en avoir débattu avec les maires des autres communes, il regrette que la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres soit démantelée, alors que des projets étaient en cours, des équipements construits récemment et des investissements en cours de réalisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, partage cette vision et demande au maire de la soutenir devant les autorités administratives du département.

#### **4- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL (CAP TERRITOIRES) - MUR DE BOYON**

La réalisation d'un parking dans le hameau de Pont de Boyon suppose la construction d'un mur afin d'en faciliter l'accès.

Le montant des travaux pour ce mur est estimé à 25 375 € hors taxe.

Le département peut subventionner ces travaux à hauteur de 20 %, soit 5 075 €.

La délibération pour solliciter cette subvention est adoptée à l'unanimité.

#### **5- DELIBERATION AIDE AU DENEIGEMENT CAMPAGNE 2010-2011 – CONSEIL GENERAL**

Le dossier d'aide au déneigement doit être adressé aux services du département avant le 1<sup>er</sup> juin 2011.

La délibération pour solliciter cette aide est adoptée à l'unanimité.

#### **6- DELIBERATION DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – SOURCE DE LA PRANLETTE**

Le dossier d'étude préalable a été adressé à l'agence régionale de santé (ARS) au mois d'avril 2011 avec tous les services concernés.

Un hydrogéologue, Monsieur GAUTIER, a été nommé le 18 avril. La première réunion est prévue sur site dans le courant du mois de juin 2011.

Les devis relatifs à cette première phase se décomposent comme suit :

Prestation de l'hydrogéologue : 1 413,95 €.

Analyse complète : 1 230,08 €

## **7- DELIBERATION CREATION REGIE DE RECETTES / NOMINATION D'UN REGISSEUR DE RECETTES**

Dans le cadre de la programmation culturelle mise en place par la municipalité, une billetterie doit être installée, impliquant la manipulation d'argent. La mise en place d'une régie des recettes s'avère indispensable. Cette décision doit être validée par Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Privas Municipale.

La création de la régie de recettes et la désignation du régisseur et du suppléant seront examinées lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## **8- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (SECRETAIRE DE MAIRIE)**

Du fait de la transformation du congé en longue maladie en congé de longue durée de Madame Mounier et de la proximité de sa fin de carrière, il convient de réfléchir aux conditions de son remplacement au poste de secrétaire de mairie.

A cette fin, il est demandé au conseil de se prononcer sur la création d'un poste de catégorie C d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, sur 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Le Maire indique que Monsieur BARATIER assurant le remplacement de Madame MOUNIER, depuis janvier 2010, donne entière satisfaction pour ce travail. Il propose de le nommer stagiaire sur ce nouveau poste à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9- QUESTIONS DIVERSES**

### **Véhicule technique**

Le maire informe le conseil de la livraison du nouveau véhicule technique pour la commune. Il s'agit d'un 4X4 Isuzu muni d'une benne basculante.

Son coût est de 32 076 € hors taxe. La participation de divers organismes (dont le remboursement de l'ancien par l'assurance) porte la part d'autofinancement par la commune à 19 877 €.

### **Espace d'animation**

Le maire rappelle qu'il s'agit d'une opération inscrite dans les projets du dispositif PILOTS du Département. Le dossier de candidature pour ce dispositif doit être déposé avant le 15 mai 2011.

### **Voirie**

L'entreprise SATP propose de refaire un revêtement mono-couche sur la partie réalisée en 2010 et qui a été très rapidement détériorée sur la route de Jouanny,

étant entendu que 375 mètres linéaires restent à réaliser et afin de solder la subvention du Conseil Général, un devis de 8 650 €/HT a été établi.

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'un marché de voirie à bons de commandes de 4 ans doit être mis en place pour les travaux futurs. La consultation devra se réaliser au début de l'été et pourra concerner les opérations suivantes :

- Route de la Garde,
- Montée du Pré,
- Route de la Pize

Pour conclure sur les questions de voirie, le maire informe le conseil que l'employé communal comblera les trous sur la voirie avec de l'enrobé à partir du 9 mai 2011.

### **Inauguration de la Place Marie-Durand**

L'inauguration de cette place se déroulera le 21 mai 2011.

L'ensemble des conseillers municipaux sont invités à cette manifestation.

Il est proposé d'ajouter les présidents des associations de la commune à cette manifestation.

### **Poste d'aide maternelle à l'école**

Le maire indique que les 2 agents communaux en emploi C.A.E. vont devoir ou ont quitté leurs fonctions assurées principalement à l'école :

- Départ à la retraite

Madame LORIVAL a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup>/05/2011 et de fait dans ces conditions afin de permettre la continuité du service auprès des enfants scolarisés et de leurs familles, il a été décidé d'établir un contrat à durée déterminée d'une durée hebdomadaire de 26 heures pour la période allant jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011. Ce contrat ne pouvant plus être aidé par l'Etat, d'après les dernières informations de Pôle Emploi.

Les prochaines réunions du Conseil municipal sont fixées au mercredi 15 juin 2011 à 20h30 et au lundi 18 juillet à 20 heures.

La séance est levée à 22h15.